

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2021 – 075 en date du 20 Mars 2021
Portant sur l'accompagnement à l'installation de la Coopérative
Alliance Pastorale sur la commune de Lavaveix les Mines**

L'an Deux Mille Vingt et un, le vingt mars à 08 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Omnisport André Vénuat à AUZANCES, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre DESARMENIEN.

Date de convocation du Conseil 11/03/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 33	Votants : 39	POUR : 3
Pouvoirs : 7	Abstention : 11	CONTRE : 25
Absents excusés : 22	Exprimés : 28	

Présents : MM., DESARMENIEN, VENTENAT, PAYARD C, SIMON, SIMONET V, BIGOURET, VERDIER, GRANGE, GRASS, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, PICHOT, ECHEVARNE, PERRIER S, ROUX, LUQUET L, PIERRON, RICHIN, MICHON, PERRIER F, FAUCONNET, MONTEIL, GRAVIERE, MOREAU, DESGRANGES, MEANARD, FONTVIELLE, TRIMOULINARD, LARGE, CHADAYRON, GLOMOT, PARROT, FAUCHER.

Pouvoirs : MM., JOULOT à ECHEVARNE, GALINDO à VERDIER, MORANCAIS à DESARMENIEN, ROULLAND à VENTENAT, MMES LE CORRE à BERTHON, RAMOS à FAUCONNET, VIALTAIX à DESGRANGES,

Excusés : MM. MMES DESCLOUX, FERRIER, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, COTENTIN, PAYARD J, SOULEBOT, SCHMIDT, PLAS, LUQUET A, D'HULSTER, BERGER, WELTZER CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, BRUNET, CHAUSSAT.

Secrétaire de séance : Françoise SIMON

Rapporteur : Pierre DESARMENIEN, Président

La commission « Économie » s'est réunie le mercredi 17 mars 2021 où le projet d'implantation de la Coopérative Alliance Pastorale a été présenté. Les avis sont les suivants : 1 personne n'a pas pris part au vote, 5 « pour », 8 « abstentions ».

La commission « Économie » demande à ce que le projet soit présenté en conseil communautaire.

Alliance Pastorale est une société créée en 1933 qui compte à ce jour 12 sites et dont le siège social se situe à Montmorillon dans le département de la Vienne.

Elle est spécialisée dans la vente en gros de matériel d'élevage et de petits matériels agricoles. Proposant également des services élevages, elle apporte des conseils et expertises dans le domaine de l'élevage, offre un service après ventes pour les pièces détachées et réparations.

L'entreprise souhaite se développer dans le Sud-Est Creuse et a retenu plusieurs sites d'implantation dont la commune de Lavaveix-les-Mines : pour sa position centrale, le passage de la D942 et la zone de chalandise.

De l'implantation de cette entreprise à Lavaveix-les-Mines, découlerait la création de 4 emplois, des revenus de la CFE ainsi qu'un apport au développement économique de la région.

Ce projet, dont le montant prévisionnel s'élèverait à environ 1 000 000 €, est en la compétence du « Développement économique et de l'accompagnement à l'immobilier d'entreprises » de la Communauté de Communes.

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20210320-2021-075-DE
Date de réception en préfecture : 20/05/2021

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Il existe 2 possibilités d'accompagnement à l'implantation de ce projet :

- Le financement du projet par la Communauté de Communes, sous la forme de crédit-bail pour une durée évaluée entre 11 et 15 ans (le montant des loyers couvrirait les dépenses « reste à charge » de la collectivité).
Le portage du projet effectué par la collectivité amènerait la possibilité de financement par une DETR à hauteur de 40 %.

- Dans le cas où l'installation de l'entreprise n'est pas portée par la Communauté de Communes, la Coopérative Alliance Pastorale pourra néanmoins bénéficier des aides économiques prévues au règlement d'intervention économique, comme suit :
 - o Étude impact ou architecte à hauteur de 20 % avec un plafond d'aide de 10 000.00 €
 - o Investissement à hauteur de 10 % jusqu'à 20 000.00 € et à hauteur de 5 % au-dessus de 20 000.00 €

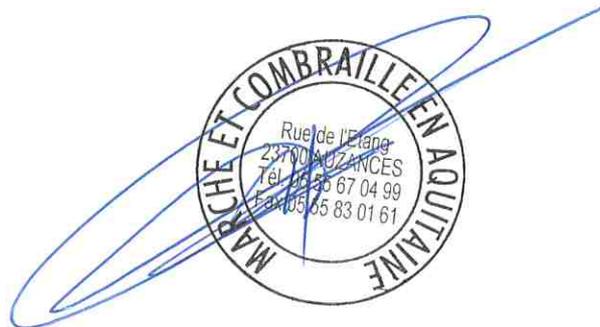
Monsieur Philippe MONTEIL ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité,

- De ne pas financer l'implantation/construction de la Coopérative Alliance Pastorale sur la commune de Lavaveix-les-Mines dans le cadre d'un crédit-bail ;
- D'informer la Coopérative Alliance Pastorale sur les aides économiques proposées par la Communauté de Communes ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 19 mai 2021
Pour copie conforme, le 19 mai 2021

Le Président,
Pierre DESARMENIEN



Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20210320-2021-075-DE
Date de télétransmission : 20/05/2021
Date de réception préfecture : 20/05/2021